

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 29-24
Séance du 30 septembre 2024**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le lundi 30 septembre 2024 à 15h30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président (visio)
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

Absent / excusé :

Mme Linda BOUSLAMTI	Administratrice
---------------------	-----------------

1 absente excusée

Direction/Service : Direction Stratégie Patrimoniale – Direction Technique et Maitrise d'Ouvrage

Objet : Acquisition des parcelles AV N°63 - AV N°64 - AV N°65 – AV N°59 – AV N°58 – AV N°56 – AV N°55 – AV N°209 – AV N°52 - AV N°53 – AV N°208 sises sentier du Roi de Cocagne à Pierrelaye en vue de la construction d'une opération d'environ 28 logements en habitat adapté destinés à accueillir des ménages « gens du voyage ».

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°02-24 du 28 février 2024 actant les délégations de compétences du Conseil d'Administration au Bureau ;
Vu l'article L 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;
Vu le rapport présenté au Bureau relatif à l'objet susvisé ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour la réalisation d'une opération d'habitat adapté sur les parcelles « Les Nouvelles Frances » à Pierrelaye ;
- **AUTORISE**, si la candidature de l'Office est retenue, la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à signer l'acquisition des parcelles AV N°63 - AV N°64 - AV N°65 - AV N°59 - AV N°58 - AV N°56 - AV N°55 - AV N°209 - AV N°52 - AV N°53 - AV N°208 situées à Pierrelaye, auprès de la Communauté d'Agglomération Val Parisis au prix d'un euro symbolique afin de réaliser une opération de construction d'habitat adapté destiné à accueillir des ménages « gens du voyage ».
- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous les marchés et dépenses afférents aux études techniques et opérationnelles liées à cette acquisition.

Approuvé à l'unanimité

**Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente**



Marie-Christine CAVECCHI